

C'est ma ville, je vote!

LE PRÉSIDENT D'ÉLECTION DE MONTRÉAL APPELLE TOUS LES ÉLECTEURS À EXERCER LEUR DROIT DE VOTE LE 1^{ER} NOVEMBRE

Montréal, le 30 octobre 2009 – Le Président d'élection de la Ville de Montréal, Me Yves Saindon, invite tous les électeurs à se prévaloir de leur droit de vote, ce dimanche 1^{er} novembre : « Voter est le plus noble de tous les devoirs civiques et c'est aussi le fondement de toute démocratie. En exerçant notre droit de vote, nous choisissons ceux et celles à qui nous voulons confier l'administration de notre ville et nous contribuons à renforcer nos institutions démocratiques ».

Les bureaux de vote ouvriront dès 10 heures et fermeront à 20 heures. Pour pouvoir voter, chaque électeur doit se présenter avec l'une des pièces d'identité suivantes : la carte d'assurance maladie, le permis de conduire, le passeport canadien, le certificat de statut d'Indien ou la carte d'identité des Forces canadiennes. Les électeurs sont aussi invités à apporter leur carte de rappel.

Les électeurs peuvent connaître l'adresse de leur bureau de vote en consultant le site internet www.ville.montreal.qc.ca/election ou leur carte de rappel. Soulignons que la distribution des cartes de rappel à chaque électeur s'est faite durant la semaine du 19 octobre dernier.

Au total, 3 830 bureaux de vote seront établis et répartis dans 542 endroits de vote sur le territoire de la Ville.

Rappelons que l'élection vise à combler 103 postes électifs à Montréal : le maire de la ville, les 18 maires d'arrondissement, les 46 conseillers de la ville et les 38 conseillers d'arrondissement.

Cette élection est aussi marquée par un retour au mode traditionnel de votation. Chaque électeur se verra remettre des bulletins de vote distincts et de couleur différente pour chaque poste pour lequel il a droit de vote et il n'y aura aucune utilisation de mécanismes de votation électronique.

Pour plus de renseignements, les citoyens sont invités à consulter le Manuel de l'électeur distribué dans tous les foyers en septembre et également disponible sur le site internet.

Note aux médias : Les médias souhaitant effectuer un tournage ou prendre des photos dans les bureaux de vote devront obtenir l'autorisation préalable du responsable des relations avec les médias et respecter les consignes qui leur seront données.

-30-

Source : Bureau des élections de Montréal
ville.montreal.qc.ca/election

Renseignements : Pierre G. Laporte
Responsable des relations avec les médias
514 872-9376
514 260-8107